



LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE

DATE DE CONVOCATION
25 septembre 2025
DATE D’AFFICHAGE
25 septembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents : 14
Votants : 17
OBJET
RAPPORT D’ACTIVITES 2024
DU GROUPE GERAUD

Pour :
Contre :
Abstention :

A PRIS ACTE

Transmise en sous-préfecture le

Publiée le

Notifiée le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS

L’an deux mille vingt-cinq, le 2 octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents : Mesdames Mariannick MORVAN, Claire HERLIN, Alexa PELAGE, Marie Solange GRILLOT, Annick BAZIN, Léa PHALIPPOUX
Messieurs Ariel SHEPS, Stéphane RAYNAL, Guy Charles HUMBERT, Alain SOUDET, Sylvain PASTORELLO, José AZEVEDO, Mickael SHEPS, Florian DAVID,

Étaient absents excusés :	Donne pouvoir à :
Madame Maria PIRKA	Madame Mariannick MORVAN
Madame S.MARTINS VIANA	Monsieur Ariel SHEPS
Monsieur Hervé FRANEL	Madame Marie Solange GRILLOT

Était (ent) absent (es) :
Mesdames Fleurine BOCQUILLON, Christine DAVOINE, Charlène METAUT, Laure CHENU, Ghislaine LESAGE, Patricia JEGEN, Caroline ARAMINTHE
Messieurs Laurent PERTHUIS, Julien CAYZAC, Agostino MUZZIN,

DELIBERATION
RAPPORT D’ACTIVITES 2024 DU GROUPE GERAUD

Madame le Maire informe l’assemblée que, conformément à la législation, le groupe GERAUD a établi un rapport d’activité pour l’année 2024.
La commune étant adhérente à cet établissement public, ces rapports doivent faire l’objet d’une communication au Conseil Municipal.
VU l’obligation aux organismes compétents faite par la loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier et au décret d’application n° 2000-404 du 11 mai 2000 de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets,
VU le rapport d’activité annexé à la délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE du rapport d’activité 2024 du groupe GERAUD.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signés au registre pour copie conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme.

 Le Maire,
Mariannick MORVAN